



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
SERVICE SANTÉ ET PROTECTION ANIMALE

Melun le, **29 JUIN 2017**

Dossier suivi par :

Mme INFANTE (01 64 41 37 38)
Mme BOURDELEAU (01 64 41 37 55) -
N/Référence : DDPP2017/SPAE/D.

Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne

à

Mesdames et Messieurs les Maires de
Seine-et-Marne

Objet : campagne de sensibilisation sur le risque présenté par la rage

Dans le cadre de la période estivale, il est nécessaire de rappeler que la France est indemne de rage mais elle est régulièrement confrontée à des cas de rage liés à des importations illégales d'animaux de compagnie en provenance de pays non indemne de rage, comme l'illustre bien le dernier cas datant de 2015.

Depuis 2011, 11 cas de rage canine ont été importés en France. La rage sévit toujours dans de nombreuses régions du monde tels que l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine et l'Amérique du Nord.

Tous les mammifères sont sensibles à la rage. Elle est transmissible à l'homme par morsure d'animaux atteints, qui dans la majorité des cas, présentent des signes d'excitation, d'agressivité ou de paralysie. Les conséquences de cette maladie sont très graves : une fois les symptômes apparus, la rage est toujours mortelle et elle tue encore une personne toutes les dix minutes dans le monde.

C'est pour cette raison que le Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation mène une nouvelle campagne de sensibilisation pour rappeler aux voyageurs qu'ils ne doivent pas rapporter d'animaux des pays affectés par la rage. Cette campagne de communication à destination du grand public mobilise les médias, les sites internet et les réseaux sociaux.

Être vigilant pour préserver la santé publique et le statut sanitaire favorable de la France et respecter impérativement les obligations réglementaires constituent les messages essentiels de cette campagne.

Vous trouverez à l'adresse <http://agriculture.gouv.fr/gare-la-rage> le kit de communication que le ministère de l'agriculture et de l'alimentation met à disposition.

Je vous invite à relayer cette campagne aussi largement que possible (site internet, bulletin....) auprès de vos administrés et différents interlocuteurs concernés par la prévention de cette maladie.

Le Préfet

Jean-Luc MARX